

Règlement du Club

1) Contrat de confiance :

Le travail des professeurs et des monitrices tout au long de la saison consiste à encadrer chaque élève et à favoriser au maximum son évolution dans le patinage en fonction de ses capacités, ses objectifs et sa motivation tout en tenant compte des conditions techniques exigées par l'ARP et l'USP. Un développement harmonieux n'est possible que s'il s'effectue sur la base d'un rapport de confiance mutuel entre les professeurs, l'élève et les parents. Une rupture de ce contrat de confiance ne peut être que préjudiciable au bien-être de l'élève et à son évolution au niveau du patinage artistique.

2) Engagement et participation :

La commission technique, les professeurs et le coach J+S, préparent la saison en fonction des directives Jeunesse et sport, des plans de glace et disponibilités de chacun. Pour ce faire, ils proposent des cours collectifs, des cours privés et semi-privés, des camps d'entraînement ainsi que des cours de préparation physique. Afin que chacun y trouve son compte, une collaboration maximum est demandée aux membres du staff technique, aux patineurs et plus particulièrement aux compétiteurs.

Les professeurs et les monitrices ont pour tâche de dispenser un enseignement sportif de qualité aux jeunes et de leur offrir ainsi de vivre des expériences marquantes. Cette tâche est aussi liée à des obligations (directives fondamentales J+S).

Chaque patineur aura à cœur de suivre les entraînements qui lui sont proposés tout en sachant que la Commission technique est consciente qu'il est difficile de contenter tout le monde. Si, pour une quelconque raison, un patineur ne peut suivre un cours privé, un avis préalable est souhaitable en vue d'un éventuel remplacement.

3) Du Fair-play et aucune comparaison :

Chaque élève s'engage à faire de son mieux pour améliorer ses performances et pour atteindre ses objectifs en patinage. Comme il s'agit d'un sport individuel ou chacun évolue à son propre rythme, les comparaisons, de quelques sortes que ce soit, n'ont pas lieu d'être. On ne regarde pas ce que font les autres pour évoluer soi-même. Seules les compétitions permettent à chacun de connaître son niveau. Chacun doit savoir qu'y participer c'est d'abord se battre pour soi-même. La victoire est belle mais n'oublions pas que l'on apprend d'avantage de la défaite. A ces occasions, des juges sont mandatés pour noter les patineurs et patineuses. Leurs décisions doivent être respectées et en aucun cas remises en cause comme, par exemple, lors de discussions « malsaines » dans les vestiaires. Il n'y a pas lieu de mettre en doute l'impartialité des juges et leurs décisions. Cela nuit gravement à un esprit de compétition qui doit rester sain et positif. Une attitude inadéquate ne saurait être tolérée. De plus, nous rappelons que les membres d'un club doivent s'encourager mutuellement et se réjouir de la réussite de leurs camarades. De plus, chacun veillera à se comporter de manière correcte et fair-play vis-à-vis de ses concurrents.

Les intrigues de vestiaires, les bruits de couloir et autres moqueries ou commentaires ne sont pas de mise dans notre Club.

Un comportement inadéquat de la part du patineur et de son entourage, vis-à-vis du professeur ou d'une monitrice, pourrait être sanctionné par une interdiction de patinoire ou de glace.

4) Sélection des patineurs pour les tests :

Les professeurs sont seuls habilités à prendre une décision. Ils la prennent sur la base du niveau technique de l'élève. Seul un élève jugé prêt est inscrit au test. En cas de doute, les professeurs peuvent demander la collaboration de la Commission Technique ou d'un juge extérieur qui donnera un préavis positif ou négatif. Chaque cas est traité de manière individuelle et sans comparaison entre les élèves. Les professeurs et la Commission Technique sont ouverts à une discussion saine et constructive avec l'élève et ses parents, au cours de laquelle les objectifs et motivations personnelles à court ou moyen terme peuvent être exposés. Après évaluation objective de l'ensemble de ces éléments, les professeurs communiquent la décision finale à l'élève.

Les parents ne peuvent, en aucun cas, exiger l'inscription d'un patineur.

5) En cas de conflit, la Commission Technique officie en tant que médiateur :

La Commission Technique est l'organe de référence auprès de l'ARP et de l'USP. Elle est là pour définir le cadre technique du Club de Sion et assure également la supervision du travail des professeurs et des monitrices. Elle a pour but d'harmoniser les relations professeurs/élèves/parents en veillant au respect de chacun des intervenants et d'aider aux rapports de confiance qui sont vitaux au bon fonctionnement d'une saison. En cas de conflit entre les parties, elle se tient à disposition pour une discussion saine et constructive.

6) Règles de base et comportement sur la glace à respecter au sein du club :

6.1 Afin d'assurer la sécurité, le bon déroulement des cours et l'efficacité du travail des professeurs, moniteurs et élèves, aucun parent ne doit rester au bord de la glace. Tous les gradins sont à leur disposition.

6.2 Aucune personne, hormis les professeurs et monitrices attirés du CPSion, n'est habilitée à donner des leçons à un enfant pendant nos heures de glace.

6.3 Sur la piste de glace, afin d'éviter les accidents et permettre à chacun de s'entraîner dans les meilleures conditions, nous demandons aux patineurs d'observer les points suivants :

- Les membres les moins expérimentés veilleront à ne pas utiliser le centre de la piste si cela n'est pas nécessaire ;
- Chaque patineur portera un minimum d'attention aux autres patineurs ;
- Seuls les patineurs qui suivent un cours (privé, semi-privé ou collectif) sont autorisés à utiliser la piste, sauf accord du professeur présent ;
- La piste de glace est un lieu de travail et non un terrain de jeux ni un lieu de discussion ;

**OBSERVER – PREVOIR – ETRE ATTENTIF AUX AUTRES ;
NE PAS COUPER LA ROUTE A UN AUTRE PATINEUR ;
LORSQU'UN PATINEUR EXECUTE SON PROGRAMME, IL A CERTAINES PRIORITES.**

6.4 Chacun évitera méchanceté, insultes ou agressions dans ses actes ou paroles sur la piste de glace, dans les vestiaires, aux abords de la patinoire ainsi que pendant les compétitions, tests et autres manifestations.

6.5 Aucune nourriture n'est tolérée en bord de piste ou sur la glace.

6.6 Une présence régulière aux cours est exigée.

6.7 Les professeurs peuvent être consultés en dehors des heures d'enseignement et pendant les séances d'information organisées durant la saison.

6.8 Le respect et la politesse envers les professeurs, le personnel de la patinoire et les membres du comité sont de rigueur.

LES MEMBRES DU COMITE ET LES PROFESSEURS VEILLERONT A FAIRE RESPECTER CE REGLEMENT ET SONT HABILITES A INTERVENIR EN CAS DE NON-RESPECT DE CELUI-CI. UN COMPORTEMENT INCORRECT POURRAIT ETRE SANCTIONNE.

Club de patinage de Sion

Règlement établi et accepté par le comité le

Annexe 1 au règlement du Club

Compétiteurs

En faisant partie du groupe compétition les professeurs et le Comité attendent des patineurs :

- 1- qu'ils aient du sérieux et de la motivation aux entraînements.
- 2- qu'ils soient présents **10 à 15 minutes avant le début** du cours pour s'échauffer et préparer leur matériel.
- 3- qu'ils participent activement aux stages organisés par le professeur responsable du Club pendant les vacances scolaires.
- 4- qu'ils s'inscrivent après discussion avec le professeur responsable pour effectuer un stage hors Club.
- 5- qu'ils s'engagent à suivre, tout au long de la saison, les cours hors glace qui font partie intégrante du programme d'entraînement. Des tests seront mis en place pour évaluer les capacités physiques du patineur.
- 6- qu'ils s'équipent de la veste officielle du CP Sion
- 7- qu'ils portent la veste officielle lors des compétitions, hors glace et lors des phases d'échauffements. Le Comité les encourage à porter la veste officielle lors des entraînements à domicile.
- 8- qu'ils effectuent les déplacements lors des tests et des compétitions conformément aux directives données par le professeur responsable du Club, qu'ils respectent le fairplay et l'image du Club. Les déplacements sont à la charge et sous la responsabilité des parents.
- 9- qu'ils collaborent à l'organisation des différentes manifestations mises sur pied par le Club.

Le Club participe pour 50% à l'achat de la veste.

Le Comité veillera, en collaboration avec le professeur et la commission technique, à ce que les compétiteurs respectent le présent règlement.

Club de patinage de Sion

Règlement établi et accepté par le comité le

Nom, prénom : _____

Lu et approuvé : _____

Date : _____